

---

## RÉSUMÉ

1. Depuis son dernier examen en 2015, le Chili a continué de mettre en œuvre une politique commerciale stable, fondée sur l'ouverture commerciale, au niveau multilatéral comme au niveau régional. Dans le même temps, et sans s'écarter de ses principes fondamentaux d'ouverture, la politique commerciale chilienne a été adaptée aux défis mondiaux actuels, qui sont liés aux technologies, à l'énergie et à l'environnement, entre autres. Cela s'est traduit par des réformes de la législation et de la réglementation et par l'application des changements institutionnels et procéduraux nécessaires pour mettre en œuvre ces réformes.

2. L'économie chilienne a considérablement bénéficié de son ouverture et de son intégration dans l'économie mondiale. Le PIB par habitant du Chili est l'un des plus élevés d'Amérique latine: en 2022, il s'est élevé à 15 164 USD. Entre 2014 et 2019, une croissance économique soutenue a été enregistrée, le PIB ayant augmenté à un taux annuel moyen de 2%. Comme partout dans le monde, l'économie chilienne a été durement touchée par la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une contraction du PIB de 6,1%. Néanmoins, elle a rapidement repris sa croissance et, en 2021, le PIB réel a progressé de 11,7%, dépassant les niveaux antérieurs à la pandémie. Cela s'explique en partie par d'importants transferts budgétaires, qui ont permis de réactiver la demande intérieure. En 2022, la croissance du PIB est revenue à la moyenne observée entre 2014 et 2018, mais l'inflation s'est accélérée. Les autorités ont répondu en adoptant une politique d'austérité monétaire et budgétaire pour rétablir les équilibres macroéconomiques et ainsi faire face à la forte hausse de l'inflation. En raison des retombées de ces politiques, le PIB réel devrait reculer légèrement en 2023.

3. Depuis plus de 10 ans, le Chili met en œuvre une politique budgétaire qui vise à assurer l'équilibre structurel et la stabilité budgétaire à moyen terme. Par suite de cette politique, pendant la période 2015-2019, le gouvernement central a enregistré des déficits modérés, situés entre 1,7% et 2,9% du PIB. En 2020, une réforme du régime fiscal a été approuvée, entraînant une augmentation des taux d'imposition maximaux effectifs. Dans le même temps, les comptes budgétaires se sont détériorés en raison de l'adoption de mesures de soutien visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, dont le montant est estimé à près de 40 milliards d'USD entre 2020 et 2021 et qui, conjuguées à la baisse des recettes provoquée par le ralentissement de l'activité économique, ont creusé le déficit du gouvernement central, qui a atteint 7,3% du PIB en 2020 et 7,7% du PIB en 2021. En 2022, le pays a repris le chemin de l'assainissement des finances publiques; l'ajustement des dépenses, qui s'est accompagné d'une augmentation des recettes, a permis au gouvernement central d'enregistrer un excédent de 1,1% du PIB. En 2023, une proposition de nouvelle réforme fiscale, prévoyant une augmentation des impôts et visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et l'activité informelle ainsi qu'à améliorer l'efficacité budgétaire, a été présentée.

4. Le Chili met en œuvre une politique monétaire comportant des objectifs d'inflation à moyen terme et une politique de taux de change flexible. L'objectif est que l'inflation prévue à deux ans se situe autour de 3%. Cette configuration n'a pas fait l'objet de modifications pendant la période considérée. Entre 2015 et 2019, une politique stable ou modérément restrictive a été adoptée. Néanmoins, à partir de mars 2020, la politique est devenue accommodante pour contrebalancer les effets de la pandémie sur l'économie. Cela a entraîné une hausse de l'inflation et 11 augmentations successives du taux directeur entre juillet 2021 et octobre 2022, afin de lutter contre cette hausse. En conséquence, après avoir culminé à 14,1% en août 2022, l'inflation est tombée à 6,5% en glissement annuel en juillet 2023.

5. La balance du commerce des marchandises a été excédentaire sur l'ensemble de la période considérée. Cet excédent a suivi une tendance à la hausse entre 2015 et 2017, avant de connaître une contraction en 2018 et 2019, qui s'explique principalement par une baisse des exportations de cuivre. L'excédent important enregistré en 2020 (18,917 milliards d'USD) était dû à la forte chute des importations causée par la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation des exportations. En 2022, l'accroissement des importations de marchandises s'est traduit par une réduction de l'excédent de la balance du commerce des marchandises, qui est tombé de 10,470 milliards d'USD en 2021 à 3,807 milliards d'USD. Le Chili enregistre généralement une balance des services et une balance des revenus déficitaires. En 2020, le déficit de la balance des services a connu un repli, mais est reparti à la hausse en 2021 et 2022. En conséquence, le compte courant de la balance des paiements a enregistré un solde déficitaire pour chaque année de la période à l'examen. Le déficit du compte courant est tombé à 4,952 milliards d'USD en 2020, mais il a atteint 23,193 milliards

d'USD (7,5% du PIB) en 2021 et 27,102 milliards d'USD (9,0% du PIB) en 2022, reflétant l'accroissement des importations.

6. Sur la période 2015-2022, les importations de marchandises ont progressé plus rapidement (68,7% en USD) que les exportations (56,9%). Les exportations de marchandises sont essentiellement constituées de produits agricoles (vin, fruits, saumon et autres poissons et produits forestiers) et de produits miniers primaires et transformés. En 2022, les produits minéraux et les métaux communs ont représenté 52,7% des exportations de marchandises; cette catégorie était dominée par le minerai de cuivre et le cuivre affiné qui, pris ensemble, ont représenté 45,3% des exportations. La part des exportations de lithium dans les exportations totales a augmenté, passant de 1,3% en 2021 à 8,2% en 2022. Les produits agricoles (classification de l'OMC) ont représenté 21,9% des exportations totales en 2022. Parmi les importations, le sous-groupe principal a été les machines et le matériel de transport, qui ont représenté 30,4% du total en 2022. La part des produits minéraux dans les importations totales a atteint 23,2% en 2022, principalement en raison de l'augmentation du prix des combustibles. En 2022, les principaux marchés d'exportation ont été la Chine (39,4% du total), devant les États-Unis (13,9%), l'Union européenne (7,8%) et le Japon (7,6%). La Chine est restée la principale source des importations, avec 25,3% du total en 2022, suivie des États-Unis (20,9%), de l'Union européenne (11,1%), du Brésil et de l'Argentine.

7. L'investissement étranger direct (IED) occupe une place importante dans l'économie chilienne. Pendant la période considérée, le Chili a continué à recevoir des flux d'IED considérables. D'après les renseignements communiqués par les autorités, entre 2015 et 2021, les flux d'IED passif vers le Chili se sont élevés à 80,345 milliards d'USD et ont été répartis comme suit: électricité, gaz et eau (36,4%), industries extractives (20,2%), services financiers (19,3%) et commerce (7,5%). D'autre part, le Chili a aussi été un investisseur dynamique à l'étranger; l'IED actif était de l'ordre de 59,613 milliards d'USD entre 2015 et 2021.

8. Le Chili est un Membre fondateur de l'OMC et accorde au moins le traitement de la nation la plus favorisée à tous ses partenaires commerciaux. La politique commerciale du Chili a été examinée à cinq reprises dans le cadre du GATT/de l'OMC, la dernière fois en 2015. Pendant la période à l'examen, le Chili a activement participé aux travaux et aux débats de l'OMC ainsi qu'aux diverses initiatives conjointes, y compris l'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement, qu'il copréside. Il a aussi été coauteur de la Communication sur le commerce et la durabilité environnementale, et il participe aux groupes de travail informels sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et sur le commerce et l'égalité des genres. Le Chili n'est pas partie à l'Accord sur les technologies de l'information ni à l'Accord sur les marchés publics mais bénéficie du statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics. L'Accord sur les subventions à la pêche faisait l'objet d'un processus interne de ratification au moment de la rédaction du présent rapport.

9. Pendant la période considérée, le Chili a régulièrement présenté des notifications, conformément aux obligations énoncées dans les divers Accords de l'OMC. En juillet 2023, il était pratiquement à jour, à quelques exceptions près. Depuis son dernier examen, le Chili n'a pas eu recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC, que ce soit en tant que plaignant ou défendeur, mais il a participé à six affaires en tant que tierce partie. Le Chili est partie à l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire.

10. C'est au pouvoir exécutif qu'il appartient d'élaborer la politique commerciale. Pendant la période considérée, des changements institutionnels sont intervenus dans ce domaine, notamment la création du Sous-Secrétariat aux relations économiques internationales (SUBREI), qui a repris les fonctions de mise en œuvre et de coordination de la politique en matière de relations économiques internationales qui étaient remplies par l'ancienne Direction générale des relations économiques internationales (DIRECON). La Direction générale de la promotion des exportations (ProChile) a aussi été créée sous l'égide du SUBREI.

11. Le Chili continue d'appliquer une stratégie d'ouverture commerciale fondée à la fois sur le multilatéralisme et sur le régionalisme, qu'il considère comme un complément des initiatives multilatérales. Il a conclu 32 accords commerciaux avec plus de 60 économies qui, dans certains cas, vont au-delà de la libéralisation des marchés et incluent des initiatives axées sur des questions telles que les marchés numériques, le commerce électronique, les chaînes de valeur régionales et mondiales, l'environnement, l'égalité des genres et les MPME. Pendant la période à l'examen, le Chili a signé de nouveaux accords, a engagé des négociations pour élargir et moderniser les accords existants et a cultivé des contacts pour établir de nouveaux accords commerciaux.

12. La politique actuelle du Chili en matière d'IED a pour but d'attirer davantage de flux d'investissement entrants et de réduire leur concentration dans le secteur primaire. Pendant la période à l'examen, le cadre juridique et institutionnel relatif à l'investissement étranger a fait l'objet de modifications, notamment la promulgation d'une loi portant création de l'Agence de promotion de l'investissement étranger (InvestChile). L'IED n'est pas subordonné à l'obtention d'une autorisation préalable et aucune restriction n'est appliquée à la participation étrangère au capital dans la grande majorité des secteurs économiques. Le régime d'investissement garantit aux investisseurs étrangers la possibilité d'envoyer à l'étranger le capital transféré et les bénéfices liquides produits par leurs investissements. De même, l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est accordée pour l'importation de biens d'équipement destinés à des projets d'investissement supérieurs à 5 millions d'USD dans certains secteurs, et les investisseurs nationaux en bénéficient également. Les investisseurs étrangers bénéficient du traitement national garanti par la loi et sont soumis au même régime juridique que les investisseurs nationaux. Par ailleurs, le nouveau régime n'accorde plus la stabilité fiscale dont bénéficiaient les investisseurs étrangers dans le cadre des marchés passés avec l'État, ce qui a permis d'égaliser les conditions applicables aux investisseurs étrangers et nationaux.

13. Pendant la période à l'examen, le Chili a poursuivi ses efforts en vue de moderniser les douanes et de faciliter les échanges commerciaux. Il a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en novembre 2016, et il a notifié toutes les dispositions relevant de la catégorie A, qui prennent effet immédiatement à l'entrée en vigueur de l'Accord. En 2017, le Chili a modifié la législation douanière afin de simplifier les procédures douanières et d'adapter le droit aux dispositions de l'AFE. On peut citer, parmi les principales nouveautés: la possibilité de retirer les marchandises auprès des douanes sans paiement des droits lorsqu'une garantie de paiement a été constituée; la création de l'entrepôt comme catégorie de destination douanière; l'amélioration du système d'admission temporaire pour perfectionnement actif; et la création du statut d'opérateur économique agréé (OEA) ainsi que la mise en œuvre du programme y relatif à partir de janvier 2018. En juin 2023, 9 importateurs, 8 exportateurs et 30 courtiers en douane avaient été certifiés comme OEA. Le Système intégré de commerce extérieur (SICEX) est le guichet unique destiné à faciliter le traitement par voie électronique des opérations d'importation et d'exportation. En 2016, le module consacré aux exportations a été lancé, et celui consacré aux importations est en cours d'élaboration depuis 2018 et devrait être finalisé en 2024.

14. Le Chili applique une structure tarifaire uniforme, avec deux niveaux *ad valorem* établis à 0% et à 6%, si l'on ne tient pas compte des niveaux tarifaires résultant de l'application du système de fourchettes de prix. Un droit de 6% est appliqué à près de 99,6% des lignes tarifaires, tandis que le taux de 0% ne vise que 38 lignes du SH2022 au niveau des sous-positions à 8 chiffres (qui correspondent essentiellement aux machines et à certains moyens de transport). En tenant compte des fourchettes de prix, le droit NPF moyen était de 5,9% en 2023 et de 5,8% pour les produits agricoles. Le Chili applique un système de fourchettes de prix basé sur les prix internationaux de référence pour les importations de blé, de farine de blé et de sucre, qui consiste en un mécanisme modifiant automatiquement les droits de douane suivant l'évolution des prix internationaux. En outre, le Chili a établi un contingent tarifaire NPF de 60 000 tonnes annuelles pour le sucre raffiné, avec un taux contingentaire de 0% et un taux hors contingent qui est appliqué conformément au système de fourchettes de prix. Le Chili accorde la franchise de droits pour tous les produits originaires des pays les moins avancés (PMA), à l'exception du blé, de la farine de blé et du sucre. La moyenne des droits préférentiels découlant des accords négociés par le Chili varie généralement entre 0% et 1%.

15. Toutes les marchandises, nationales et importées, sont assujetties à la TVA. En outre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les prestations de services sont assujetties à la TVA, à l'exception des services fournis par des personnes physiques qui émettent des notes d'honoraires, du transport de passagers, de l'éducation, des services ambulatoires de santé et des recettes des sociétés de professionnels. Les importations de produits usagés sont soumises au paiement d'une surtaxe de 50% par rapport au taux de droit. Certains produits nationaux et importés sont frappés de taxes additionnelles. C'est le cas des produits de luxe, des boissons alcooliques et non alcooliques et des produits similaires, du tabac et des combustibles.

16. L'importation de certains produits au Chili est soumise à un contrôle préalable au moyen d'autorisations, de certifications, de visas ou d'approbations. Les contrôles ont principalement été mis en place pour des raisons de protection de la santé humaine, animale et végétale, ainsi que de

l'environnement ou de la sécurité publique, ou conformément à des conventions internationales. La législation chilienne n'autorise pas l'imposition de contingents d'importation ni d'exportation.

17. Le Chili n'a pas souvent recours à des mesures de défense commerciale. Entre janvier 2015 et décembre 2022, il a ouvert huit enquêtes antidumping, qui concernaient pour la plupart des produits sidérurgiques et parmi lesquelles cinq ont conduit à l'imposition de droits définitifs. En ce qui concerne les sauvegardes, le Chili a ouvert cinq enquêtes et n'a déterminé l'application de mesures que dans un cas. Pendant la même période, le Chili n'a mené aucune enquête concernant des subventions et il a notifié à l'OMC qu'il n'avait pas adopté de droits compensateurs. À la fin de juin 2023, le Chili n'appliquait ni droits antidumping ni mesures de sauvegarde et il n'avait pas d'enquête en cours.

18. En vertu de la loi, l'exportation n'est pas soumise au paiement de droits. En outre, les exportations de marchandises sont exonérées de la TVA, tout comme la fourniture de services à des personnes sans domicile ni résidence au Chili. Les exportateurs de marchandises peuvent récupérer la TVA qu'ils ont versée pour acheter des biens ou utiliser des services destinés à leur activité d'exportation, ainsi que pour importer des biens utilisés dans la production de marchandises destinées à l'exportation. Le Chili continue de mettre en œuvre quelques programmes de développement des exportations qui consistent essentiellement en un remboursement de droits de douane. Entre janvier 2015 et décembre 2022, un montant équivalent à 40,7 millions d'USD a été remboursé aux exportateurs. La Direction générale de la promotion des exportations (ProChile) met à la disposition des exportateurs divers services et programmes, y compris le cofinancement, afin de promouvoir l'offre à l'exportation de biens et services et de favoriser l'internationalisation des entreprises. La Société de développement de la production (CORFO) mène un programme qui garantit un pourcentage des crédits pour financer l'investissement et la constitution d'un fonds de roulement des entreprises exportatrices ou liées au commerce extérieur.

19. Le Chili dispose d'un certain nombre de programmes d'incitations visant à promouvoir l'investissement et l'économie dans les régions reculées du pays, à soutenir les MPME, à stimuler la compétitivité et la diversification de la production, et à favoriser l'innovation et les nouvelles technologies. Les incitations peuvent prendre la forme, entre autres, d'avantages fiscaux, de financements, de formations techniques ou d'aide à la gestion des entreprises. Les nombreux programmes de soutien aux entreprises sont pour la plupart gérés par la CORFO. En règle générale, les ressources sont attribuées aux entreprises au moyen d'appels d'offres lancés périodiquement. En outre, au moyen du Fonds général de garantie des investissements (FOGAIN), la CORFO fournit une couverture des risques aux établissements financiers qui accordent des crédits aux entreprises. De plus, les MPME peuvent accéder au Fonds de garantie pour les petites entreprises (FOGAPE). Pendant la période considérée, le Chili a notifié au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC des programmes de soutien régional, des zones franches et un financement pour promouvoir le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture à petite échelle. Les zones franches d'Iquique et de Punta Arenas bénéficient d'avantages fiscaux et douaniers. Les entreprises exerçant tous types d'activités, à l'exception des entreprises des secteurs minier, de la pêche et des services financiers, peuvent bénéficier du régime des zones franches.

20. L'élaboration, l'adoption et l'application des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité ne sont pas centralisées; il incombe aux ministères ou organismes compétents respectifs d'accomplir ces tâches et de publier les mesures sur leurs sites Web. Les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité doivent se fonder, dans la mesure du possible, sur des normes internationales et accorder aux produits importés un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux produits similaires d'origine nationale. Entre janvier 2015 et le début de mars 2023, le Chili a présenté 535 notifications au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, dont 328 correspondaient à de nouvelles mesures et le reste à des addenda ou des corrigenda. La plupart des règlements techniques notifiés visaient à protéger la santé et la sécurité des personnes et concernaient principalement les produits suivants: produits alimentaires, appareils électroménagers, matériaux de construction, véhicules, jouets, produits pharmaceutiques et cosmétiques. S'agissant des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), leur processus d'élaboration naît de la nécessité d'actualiser une mesure existante ou lorsque l'apparition d'un événement sanitaire requiert l'adoption d'une nouvelle règle en la matière. Les projets de mesures SPS sont élaborés par des comités techniques et se fondent généralement sur des normes internationales. La plupart des mesures SPS notifiées par le Chili à l'OMC durant la période 2015-2022 étaient fondées sur des normes internationales. Dans les cas où, à la suite d'une analyse des risques, il est jugé nécessaire d'adopter une norme plus stricte que la norme internationale,

cette norme est élaborée en interne. Entre janvier 2015 et mars 2023, le Chili a présenté 444 notifications au Comité SPS de l'OMC.

21. Au cours de la période considérée, le cadre juridique chilien en matière de concurrence a fait l'objet de réformes visant à aligner la réglementation nationale sur les normes internationales. Parmi les réformes introduites, on peut mentionner les suivantes: mise en place d'un système de contrôle préventif obligatoire des opérations de concentration dépassant certains seuils; renforcement des sanctions contre les pratiques collusoires et réintroduction de la responsabilité pénale pour les contrevenants; nouveaux mécanismes d'indemnisation des préjudices; pouvoirs supplémentaires pour les autorités de concurrence; et améliorations institutionnelles et procédurales. Une obligation de notifier l'acquisition d'une part de plus de 10% du capital d'une entreprise concurrente, à partir d'un certain seuil, a aussi été introduite. L'établissement d'un régime de contrôle préalable et obligatoire des concentrations économiques devrait apporter une plus grande sécurité juridique à toutes les personnes impliquées dans ces opérations et protéger les intérêts des consommateurs. De juin 2017 à mars 2023, l'Inspection générale de l'économie, autorité chargée de mener les enquêtes en matière de concurrence, a reçu 241 notifications préalables de concentration économique et a ouvert 218 enquêtes.

22. Le Chili a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics de l'OMC et a accepté des engagements en matière de marchés publics dans le cadre des accords commerciaux qu'il a signés. Le Système chilien d'achats et de passation de marchés publics se fonde sur un système de meilleures pratiques. Les marchés passés par les organismes du gouvernement central, des gouvernements régionaux et provinciaux et des municipalités sont régis par la législation de base tandis que les achats des entreprises d'État et les travaux publics sont régis par les réglementations correspondantes. La loi ne prévoit pas l'octroi de marges de préférence aux fournisseurs nationaux. De même, aucune différence n'est faite entre les produits, les services et les fournisseurs en fonction de leur origine. La politique en matière de passation des marchés cherche à simplifier, à numériser et à relier les processus qui permettent de gérer les marchés publics en vue d'effectuer des économies et de réduire les délais. En 2022, les marchés publics du gouvernement chilien (hors entreprises publiques) ont représenté 5,0% du PIB. En valeur, 70% des marchés publics ont été passés par voie d'appel d'offres, qui constitue la méthode obligatoire pour les transactions d'un montant supérieur à un certain seuil, sauf dans des cas exceptionnels qui justifient le recours à un appel d'offres privé ou à une procédure de gré à gré. Pour les marchés publics de moindre montant, on utilise les méthodes de l'accord-cadre et de la procédure simplifiée (Compra Ágil), adoptée en 2020.

23. Depuis son dernier examen, le Chili a entrepris des réformes législatives importantes pour améliorer son système de propriété intellectuelle et le mettre en conformité avec ses engagements internationaux et les meilleures pratiques internationales. En 2021, d'importantes réformes de la législation relative à la propriété industrielle ont notamment été introduites pour la moderniser; ces modifications, qui sont entrées en vigueur en mai 2022, concernaient entre autres la possibilité de présenter des demandes provisoires de brevets, les exceptions à la brevetabilité, la déchéance des marques non utilisées, l'enregistrement des marques liées à la propriété industrielle, l'élargissement de la définition du secret commercial, et des modifications de la réglementation applicable aux indications géographiques et aux appellations d'origine. La possibilité d'imposer des peines d'emprisonnement pour atteinte aux droits de propriété industrielle a aussi été introduite.

24. Le secteur agricole continue d'occuper une place prépondérante au Chili en raison de sa contribution à l'emploi et aux exportations. Les cultures les plus importantes sont les céréales et les fruits, qui constituent les principaux produits d'exportation. La production de fruits bénéficie d'un avantage comparatif grâce à une production à contre-courant saisonnier par rapport aux marchés de l'hémisphère nord. La politique agricole s'articule autour de plusieurs axes, parmi lesquels figurent l'urgence climatique, la durabilité, la souveraineté alimentaire, la compétitivité fondée sur l'innovation, et le commerce extérieur. Le Chili a notifié à l'OMC qu'il n'avait accordé aucune subvention à l'exportation de produits agricoles pendant la période 2015-2022. La politique de soutien en faveur du secteur agricole vise principalement les petits et moyens producteurs. Le Chili a notifié à l'OMC divers programmes de soutien interne mis en œuvre pendant la période 2015-2022 et relevant principalement de la catégorie verte. En avril 2022, le programme "Siembra por Chile" a été créé dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et d'atténuer la récente hausse des prix des intrants.

25. Le Chili est l'un des 10 principaux producteurs mondiaux de produits de la pêche de capture. Les produits de la pêche constituent le troisième poste d'exportation après les produits miniers et les fruits. La majeure partie des exportations, en valeur, provient de l'aquaculture (en particulier le saumon) et le reste de la pêche de capture. L'accès à ces activités est réglementé par des permis, dans le cas de la pêche, et par des concessions dans le cas de l'aquaculture. Peuvent participer à ces activités les personnes physiques chiliennes ou étrangères qui ont une résidence permanente au Chili, ainsi que les personnes morales chiliennes légalement constituées dans le pays. Le système de permis comprend trois régimes: le régime de pêcheries en pleine exploitation; le régime de pêcheries en cours de reconstitution ou de pêcheries naissantes; et le régime général pour les pêcheries à accès fermé. Les titulaires d'autorisations, de licences et de permis de pêche sont soumis au paiement d'une taxe pour chaque embarcation utilisée pour des activités de pêche extractive. Pour les activités de pêche industrielle, des navires immatriculés au Chili doivent être utilisés.

26. Les industries extractives restent le pilier de l'économie nationale. Au niveau mondial, le Chili est le premier producteur de cuivre et d'iode, le deuxième producteur de lithium et de molybdène et le quatrième producteur d'argent. En 2022, le secteur minier, tiré par le cuivre, a représenté plus de la moitié des exportations totales de marchandises du Chili. L'État est l'unique propriétaire de tous les minéraux présents sur son territoire, bien que des entreprises nationales ou étrangères soient autorisées à exercer des activités dans le secteur par le biais d'un système de concessions minières ou de concessions administratives et de contrats spéciaux d'opération dans le cas des hydrocarbures et du lithium. Le secteur minier se caractérise par une présence importante de l'État, par l'intermédiaire de deux entreprises publiques: la Société nationale du cuivre (CODELCO) pour l'exploitation à grande échelle et la Société nationale des mines (ENAMI) pour l'exploitation à petite et moyenne échelles. Au cours de la période considérée, le Chili a adopté la Stratégie nationale du lithium et a créé deux filiales de la CODELCO axées sur le lithium. Le Chili garde du cuivre en réserve pour garantir l'approvisionnement de l'industrie manufacturière nationale; en 2022, cette réserve a permis d'approvisionner neuf entreprises. La Politique minière nationale 2050, adoptée en 2020, a pour objectif de moderniser le cadre juridique et institutionnel de l'exploitation minière et d'atteindre la neutralité carbone du secteur d'ici à 2040. En mai 2023, le Congrès national a adopté un projet de loi établissant un nouveau prélèvement minier (le "Royalty Minero") pour les sociétés dont les ventes annuelles de cuivre sont supérieures à un certain seuil. Ce prélèvement est composé d'un impôt *ad valorem* de 1% sur les ventes et d'un impôt *ad valorem* sur le revenu d'exploitation minière dont le montant varie entre 8% et 26%. Au moment de la rédaction du présent rapport, cette loi n'avait pas encore été promulguée. En 2018, le Chili a mis en place un Fonds de stabilisation du prix du cuivre pour les petites exploitations minières afin d'atténuer les fluctuations de prix pour les petits producteurs, avec un apport initial de 50 millions d'USD. L'ENAMI finance par l'intermédiaire du Fonds une partie de la différence entre le prix international et un "prix de stabilisation" établi par le Ministère des finances, si ce dernier est plus élevé.

27. Au cours de la période considérée, le Chili a augmenté de manière significative sa capacité de production d'électricité à partir de sources renouvelables (principalement solaire et éolienne) et a continué d'œuvrer en faveur de l'intégration des énergies de ce type dans sa matrice énergétique. L'un des objectifs de la politique nationale intitulée Énergie 2050 est qu'au moins 80% de l'électricité produite dans le pays provienne de sources renouvelables d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050. Pour atteindre ces objectifs, le Plan de décarbonation de la matrice électrique a été adopté en 2019 et complété en 2021 par la Stratégie pour une transition énergétique juste, qui prévoit la fermeture des 28 centrales électriques au charbon du pays d'ici à 2040. En décembre 2022, huit centrales avaient été fermées. En 2022, la Stratégie nationale de l'hydrogène vert et la Stratégie nationale de l'électromobilité ont été approuvées; cette dernière établit comme objectif que tous les nouveaux véhicules légers et moyens vendus au Chili soient électriques. En outre, en juin 2022, la Loi-cadre sur les changements climatiques, qui fixe l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, a été adoptée.

28. Les principales activités du secteur manufacturier sont la transformation des aliments, des combustibles et des produits chimiques, des plastiques et des produits en caoutchouc, et des machines, des équipements et des produits métalliques. Le Chili est un importateur net de produits manufacturés, mais pendant la période 2015-2022, les exportations ont affiché un comportement plus dynamique que les importations. Le droit de douane NPF appliqué aux produits manufacturés est de 6%, sauf pour 38 lignes qui sont exemptées de droits et qui, pour la plupart, concernent le matériel de transport.

29. Le secteur financier chilien a la particularité d'être diversifié et d'avoir un niveau élevé d'intermédiation financière ainsi qu'une forte présence de conglomérats financiers. Pendant la

période à l'examen, le Chili a continué de modifier les règles applicables dans le domaine du contrôle et de la réglementation des services bancaires afin de les mettre en conformité avec les critères de Bâle III. Pendant cette même période, le contrôle du secteur bancaire, du secteur des assurances et du secteur du marché des valeurs mobilières a été regroupé sous une même entité, tandis que les fonds de pension ont continué d'être supervisés par une entité distincte. Pour pouvoir exercer des activités sur le marché chilien, les entreprises bancaires et les compagnies d'assurance étrangères doivent se constituer en sociétés anonymes spéciales ou établir des succursales dotées de capitaux distincts. Les compagnies d'assurance étrangères peuvent commercialiser directement au Chili des assurances relatives au transport maritime international, au transport aérien commercial international et aux marchandises en transit, sous condition de réciprocité. Le Chili exige que tous les établissements financiers imposent un taux d'intérêt maximal aux crédits à la consommation. En 2023, la Loi Fintech, qui établit un cadre général pour encourager la prestation de services financiers grâce à la technologie, a été introduite. Seules les personnes morales inscrites au Registre des fournisseurs de services financiers peuvent fournir des services réglementés par la loi. Les entreprises internationales doivent être domiciliées au Chili.

30. Le secteur des télécommunications est géré exclusivement par le secteur privé, à l'exception des services de télévision en réception libre. La politique relative aux télécommunications vise à promouvoir l'accès équitable et inclusif aux télécommunications, afin de réduire la fracture numérique, à améliorer la qualité des services de télécommunication, à accroître la concurrence dans le secteur et à encourager l'investissement dans une infrastructure convergente à haute capacité et à haut débit. La loi consacre l'égalité et la liberté d'accès à l'utilisation du spectre radioélectrique, accès qui est accordé au moyen de concessions, de permis ou de licences d'utilisation. Elle consacre aussi la liberté tarifaire comme règle générale, sauf si le Tribunal de défense de la concurrence juge que, sur ce marché, les conditions qui permettent de garantir un régime de liberté tarifaire ne sont pas remplies. Dans le cas des interconnexions qui permettent l'interopérabilité entre les réseaux, les tarifs sont réglementés.

31. Le Chili applique une politique de ciel ouvert qui autorise le libre accès aux marchés et la liberté d'établissement des tarifs. La fourniture de services de cabotage par des entreprises étrangères est autorisée sans exiger de réciprocité. Les fréquences internationales sont attribuées par le biais d'un processus d'appel d'offres public, pour une période de cinq ans. Les fréquences nationales ne font l'objet d'aucun processus d'attribution ou d'appel d'offres. Les entreprises de transport aérien fixent librement leurs tarifs pour les vols nationaux et internationaux, mais doivent les enregistrer auprès de l'autorité aéronautique. Les aéroports appartiennent à l'État mais leur construction et leur gestion peuvent être déléguées à des entreprises privées (nationales ou étrangères) dans le cadre d'une concession de travaux publics octroyée par voie d'appel d'offres public. Tous les aéroports internationaux, sauf un, sont exploités sous concession.

32. Le transport maritime joue un rôle fondamental dans le commerce international du Chili, étant donné qu'il a été utilisé pour 89,5% des exportations et 77,3% des importations en 2022. Le pays comprend 72 ports, parmi lesquels 13 appartiennent à l'État. En vertu de la loi, l'exploitation des ports publics ainsi que la fourniture de services connexes peuvent être déléguées à des entités privées nationales ou étrangères par voie d'appel d'offres. Les services de transport international de fret peuvent être fournis par des entreprises nationales et étrangères, selon le principe de réciprocité. De manière générale, les services de cabotage maritime sont réservés aux navires immatriculés au Chili, et l'État peut accorder des subventions aux compagnies maritimes chiliennes lorsqu'un service non disponible sur le marché est nécessaire. Néanmoins, les navires étrangers peuvent participer aux activités de cabotage maritime pour l'acheminement de marchandises dans certaines circonstances établies par la loi. En outre, depuis 2019, les navires étrangers de plus de 400 passagers peuvent fournir des services de cabotage à des fins touristiques. En 2021, des dispositions ont été adoptées pour accélérer la mise en œuvre du guichet unique maritime (VUMAR), qui a été instauré en 2018.